



Compte-rendu de la réunion du mercredi 29 mai 2019 à 20h00

Lettre de convocation du 22 mai 2019

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 29 mai 2019 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Jacques COJON, Elisabeth COURBOIS, Christophe DUEZ, Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 18 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ~ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2019
- ~ TRAVAUX DE RÉFECTION DU SOL DE LA SALLE DES SPORTS : DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE
- ~ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE, DE MISE EN SÉCURITÉ DES ACCÈS À L'ÉCOLE, DES COMMERCES ET DU CENTRE BOURG : RECOURS A L'EMPRUNT
- ~ QUESTIONS DIVERSES

► **DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2019**

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il y aurait lieu de modifier le budget prévisionnel 2019 ainsi qu'il suit et demande aux membres présents de délibérer sur la question.

Investissement	(à réduire)		Investissement	(à ouvrir)	
Compte	Opération		Compte	Opération	
			2313	345	5 500,00 €
2315	349	- 7 300,00 €	2313	357	300,00 €
			2313	361	1 500,00 €
TOTAL		- 7 300,00 €			7 300,00 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition qui est faite par Monsieur le Maire, validant à l'unanimité des membres présents la modification du budget prévisionnel telle que détaillée ci-dessus.

► **TRAVAUX DE RÉFECTION DU SOL DE LA SALLE DES SPORTS : DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que :

- le présent projet de travaux a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence le 27 mars 2019 sous forme de Marché à Procédure Adaptée avec négociation éventuelle (M.A.P.A) par voie dématérialisée à l'adresse <https://marchespublics596280.fr>
- la date de réception des offres a été fixée au vendredi 26 avril 2019 à 16h00
- la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance d'ouverture des plis le mardi 7 mai suivant à 18h30 et qu'elle a consigné au procès verbal les offres suivantes :

n° du pli	Nom du candidat	Offre de base - HT - TTC	Variante recouvrement - HT - TTC	Encapsulation avec sol PVC - HT - TTC	Offre de base après négociation - HT - TTC
1	AC BAT 13 rue de la gare 62690 IZEL LEZ HAMEAUX	133 127,00 HT 159 752,40 TTC	125 968,00 HT 151 161,60 TTC	108 047,00 HT 129 656,40 TTC	132 293,67 HT 158 752,40 TTC
2	CABRE Rue Raoul Briquet 62710 COURRIERES	160 323,15 HT 192 387,78 TTC	68 529,37 HT 82 235,24 TTC	X	X

Invité à délibérer sur la question, le conseil municipal décide de retenir l'offre de base après négociation de la société AC BAT, 13 rue de la gare à IZEL-LEZ-HAMEAUX pour un montant arrêté à la somme de 158 752,40 € Toutes taxes Comprises.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à la présente décision.

► TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE, DE MISE EN SÉCURITÉ DES ACCÈS À L'ÉCOLE, DES COMMERCES ET DU CENTRE BOURG : RECOURS A L'EMPRUNT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la gare, de mise en sécurité des accès à l'école, des commerces et du centre bourg, il y aurait lieu de recourir à l'emprunt

Il ajoute qu'au jour d'établissement de la présente, et après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, seules deux offres ont été réceptionnées en Mairie et donne connaissance aux membres présents des différents éléments en sa possession, leur demandant de se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de son Président :

- Décide, à l'unanimité des membres présents, la réalisation de l'emprunt détaillé ci-après auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, centre d'affaires collectivités locales et secteur public, 10 avenue Foch, boîte postale 369, 59020 LILLE CEDEX, à savoir :

▷ TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000,00 Euros) seront empruntés au taux d'intérêt fixe de 1,38 % sur une durée de 15 années, pour une périodicité de remboursement trimestrielle. (Montant de l'échéance : 6 467,92 € / Frais de dossier : 700,00 €)

- Autorise le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la bonne application de la présente décision.

► QUESTIONS DIVERSES

① Madame Nathalie MULAK a récemment pris attache avec la Mairie de manière à faire connaître son projet commun (avec deux autres assistantes maternelles) de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M) au sein d'un logement appartenant à Monsieur Bernard MAILLY.

Fonctionnant sur le principe d'une association loi 1901, ces trois assistantes maternelles pourraient accueillir 4 enfants chacune.

Tout dernièrement Monsieur le Maire informe avoir reçu en Mairie 9 assistantes maternelles de la commune fermement opposées au projet, lesquelles disposent d'un potentiel d'accueil total de 34 enfants, contre 25 constaté actuellement.

Le 27 mai, et après avoir invité Madame Nathalie MULAK à expliquer son projet au conseil municipal, l'intéressée précise au Maire *que « les démarches sont entreprises au sein de communes voisines et que le projet tincquois est abandonné »*

② Au terme de sa prestation de serment du 13 mai 2019 à l'audience publique de la première chambre civile de la cour d'appel de DOUAI, **Monsieur Rémi HADDAD** a été nommé conciliateur de justice.

Il tiendra une permanence en Mairie de TINCQUES le premier samedi du mois, de 9h00 à 12h00, où l'on pourra le rencontrer ou le contacter en composant le 03-21-47-38-49 (standard mairie), le 07-82-03-00-84 ou par mail à l'adresse remi.haddad@conciliateurdejustice.fr

③ Lors de la prochaine rentrée de septembre 2019, l'effectif scolaire sera de 122 enfants contre 121 actuellement

④ S'agissant de la vente de l'ensemble composé du tracteur agricole et de sa remorque (vente au plus offrant sur une estimation de 3 000 € - bulletin d'information n° 2 du mois d'avril 2019), Monsieur François SONNEVILLE, 5 place de l'église à TINCQUES a remis une offre de 2 250 €.

Le Conseil Municipal refuse cette proposition, disant attendre une autre offre au moins égale à 2 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.